

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 08 AVRIL 2021 A 20 H 00

L'an deux mil vingt et un, le huit avril à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Mme Angélique DEWULF, Maire.

Etaient présents : Mesdames Angélique DEWULF, Séverine LEGEAY, Virginie POTYRALA, Sandra TOUPIN, Laure DUPUIS, Marie-Francis GÉRARD, Jacqueline FERREIRA, Céline BRIALI, Marie VALENTE PIRES et Messieurs Philippe RASÉRO, François GELLOT, Laurent DELIGNY, Nicolas DEMELIN, Sébastien ROLLOT et Laurent PETIT.

Absents excusés :

Madame Virginie POTYRALA a été nommée secrétaire de séance.

Madame le Maire donne lecture du compte rendu de la précédente réunion, pas d'observations, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

1- BUDGET COMMUNAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2020 & AFFECTATION DU RESULTAT :

- DELIBERATION N° 14/21 :

Le Conseil Municipal, après sortie de Madame le Maire et après en avoir délibéré, sous la Présidence de Monsieur Philippe RASÉRO, accepte à l'unanimité des membres présents l'état des comptes 2020 et affecte le résultat comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses 2020 :	-324 575.92 €
Recettes 2020 :	<u>357 962.11 €</u>
Soit résultat exercice de	33 386.19 €
Résultats antérieurs N-1	<u>96 369.12 €</u>
RESULTATS CUMULES AU 31/12/2020 :	129 755.31 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses 2020 :	-204 714.56 €
Recettes 202019 :	<u>246 936.79 €</u>
Soit résultat exercice de	+ 42 222.23 €
Résultats antérieurs N-1	- <u>6 781.62 €</u>
RESULTATS CUMULES AU 31/12/2020 (001) :	+ 35 440.61€

RESTES A REALISER DEP	-52 938.60 €
RESTES A REALISER REC	<u>1 382.50 €</u>
RESULTAT	-16 115.49 €

Soit à affecter au C/1068 :	16 115.49 €
Résultat de fonctionnement à reporter C/002	113 639.82 €

2- BUDGET COMMUNAL – COMPTE DE GESTION 2020 :

- DELIBERATION N° 15/21 :

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Madame DEWULF Angélique, délibérant sur le compte de gestion de l'exercice 2020, dressé par Madame MAES, Trésorière à Laon, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant la régularité des écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3- BUDGET COMMUNAL – BUDGET PRIMITIF 2021 :

- DELIBERATION N° 16/21 :

Madame le Maire énonce et explique les différentes propositions au budget 2021, le vote est effectué chapitre par chapitre.

<u>Fonctionnement</u>	Dépenses :	450 642.82 €
	Recettes :	450 642.82 €
<u>Investissement</u>	Dépenses :	593 473.42 €
	Recettes :	593 473.42 €

ADOPTE À L'UNANIMITE

4- BUDGET ASSAINISSEMENT – COMPTE ADMINISTRATIF 2020 & AFFECTATION DU RESULTAT :

- **DELIBERATION N° 17/21 :**

Le Conseil Municipal, après sortie de Madame le Maire et après en avoir délibéré, sous la Présidence de Monsieur Philippe RASÉRO, accepte à l'unanimité des membres présents l'état des comptes 2020 et l'affectation du résultat comme suit :

<i>SECTION D'exploitation :</i>	
Dépenses 2020 :	-50 728.22 €
Recettes 2020 :	<u>51 816.35 €</u>
Soit résultat exercice de	1 088.13 €
Résultats antérieurs N-1	<u>6 014.95 €</u>
RESULTATS CUMULES AU 31/12/2020 :	7 103.08 €
 <i>SECTION D'INVESTISSEMENT :</i>	
Dépenses 2020 :	-19 716.31 €
Recettes 2020 :	<u>38 657.47 €</u>
Soit résultat exercice de	18 941.16€
Résultats antérieurs N-1	<u>70 569.52 €</u>
RESULTATS CUMULES AU 31/12/2020 (001) :	89 510.68 €
 RESTES A REALISER	 : <u>00.00 €</u>
 RESULTAT	 89 510.68€
 Résultat de fonctionnement à reporter C/002	 7 103.08 €

5- BUDGET ASSAINISSEMENT – COMPTE DE GESTION 2020 :

- **DELIBERATION N° 18/21 :**

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Madame DEWULF Angélique, délibérant sur le compte de gestion de l'exercice 2019, dressé par Madame MAES Trésorière à Laon, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant la régularité des écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion du budget assainissement dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

6- BUDGET ASSAINISSEMENT – BUDGET PRIMITIF 2021 :

- DELIBERATION N° 19/21 :

Madame le maire énonce et explique les différentes propositions au budget assainissement 2021, le vote est effectué chapitre par chapitre.

<u>Exploitation</u>	Dépenses :	62 448.08 €
	Recettes :	62 448.08 €
<u>Investissement</u>	Dépenses :	132 842.00 €
	Recettes :	148 652.45 €

ADOPTE À L'UNANIMITE

7- DELIBERATION SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2021 :

- DELIBERATION N° 20/21 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- d'allouer les subventions suivantes à l'unanimité des membres présents sur le budget 2021 :

ADMR.....	500 €
Association « Panier solidaire ».....	200 €
Familles rurales.....	800 €

8- DELIBERATION DEMANDE SUBVENTIONS RENOVATION FACADE DE LA MAIRIE :

- DELIBERATION N° 21/21 : Demande de financement au titre du fonds spécial de relance et de solidarité avec les territoires

Madame le Maire informe l'assemblée présente que, dans le cadre du fonds spécial de relance et de solidarité avec les territoires, nous pourrions prétendre à un financement de la région pour la rénovation de la façade de la Mairie.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, à l'unanimité :

- SOLLICITE auprès de la Région une subvention au titre du fonds spécial de relance et de solidarité avec les territoires, pour les travaux de rénovation de la façade de la Mairie.

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES:	78 664.30 € HT
	94 397.16 € TTC
RECETTES: REGION 30%/ HT.....	23 599.29 €
DETR 30 % HT	23 599.29 €
API 20 % HT	15 732.86 €
Commune reste à charge	31 465.72 €

- Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal.

9- DELIBERATION DEMANDE SUBVENTIONS RENOVATION FACADE DE LA MAIRIE :

- **DELIBERATION N° 22/21 : Demande subvention DETR**

La façade principale de la Mairie ainsi que celle de la cour est endommagée par les intempéries, et des morceaux de pierre tombent et pourraient blesser les piétons, il est nécessaire de la rénover. Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, à l'unanimité :

- SOLLICITE de l'Etat pour les travaux de rénovation de la façade de la Mairie et celle de la cour, une demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux entre 30 et 55 % du montant H.T. des travaux.

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES:	78 664.30 € HT
	94 397.16 € TTC
RECETTES: DETR 30%/ HT.....	23 599.29 €
REGION 30 % HT	23 599.29 €
API 20 % HT	15 732.86 €
Commune reste à charge	31 465.72 €

Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal.

10- DELIBERATION DEMANDE SUBVENTIONS RENOVATION FACADE DE LA MAIRIE :

- **DELIBERATION N° 23/21 : demande subvention API**

La façade principale de la Mairie ainsi que celle de la cour est endommagée par les intempéries, et des morceaux de pierre tombent et pourraient blesser les piétons, il est nécessaire de la rénover. Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, à l'unanimité :

- SOLLICITE auprès du Conseil Départemental une subvention au titre de l'API de 20 % du montant H.T. des travaux.

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES:	78 664.30 € HT
	94 397.16 € TTC
RECETTES:	
API 20%/ HT.....	15 732.86 €
REGION 30 % HT	23 599.29 €
DETR 30 % HT	23 599.29 €
Commune reste à charge	31 465.72 €

Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal.

11- DELIBERATION DEMANDE DE SUBVENTION PROJET BOULANGERIE :

- DELIBERATION N° 24/21 : Demande subvention au titre du soutien au dernier commerce de proximité

Notre ancienne boulangerie ayant fermée ses portes en 2020, il est nécessaire de créer une boulangerie qui représenterait le dernier commerce de bouche de notre Commune. Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, à l'unanimité :

- SOLLICITE auprès de la Région une subvention au titre du soutien au dernier commerce de proximité, pour la création d'une boulangerie.

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES:	248 500.00 € HT
	298 200.00 € TTC
RECETTES:	
REGION 50%/ HT.....	124 250.00 €
DETR 10 % HT	24 850.00 €
API 10 % HT	24 850.00 €
DSIL 10 % HT	24 850.00 €
Commune reste à charge	99 400.00 €

Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal.

12- DELIBERATION DEMANDE DE SUBVENTION PROJET BOULANGERIE :

- DELIBERATION N° 25/21 : Demande subvention DETR

Notre ancienne boulangerie ayant fermée ses portes en 2020, il est nécessaire de créer une boulangerie qui représenterait le dernier commerce de bouche de notre Commune. Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, à l'unanimité :

- SOLLICITE auprès de l'Etat pour la création d'une boulangerie, une demande subvention au titre de la Dotation d'Equiperment des Territoires Ruraux de 10 % du montant H.T. des travaux.

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES:	248 500.00 € HT
	298 200.00 € TTC
RECETTES:	
DETR 10 % HT	24 850.00 €
API 10 % HT	24 850.00 €
DSIL 10 % HT	24 850.00 €
REGION 50%/ HT.....	124 250.00 €
Commune reste à charge	99 400.00 €

Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal.

13- DELIBERATION DEMANDE DE SUBVENTION PROJET BOULANGERIE :

- DELIBERATION N° 26/21 : Demande subvention API

Notre ancienne boulangerie ayant fermée ses portes en 2020, il est nécessaire de créer une boulangerie qui représenterait le dernier commerce de bouche de notre Commune. Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, à l'unanimité :

- SOLLICITE auprès du Conseil Départemental une subvention au titre de l'API de 10 % du montant H.T. des travaux pour la création d'une boulangerie.

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES:	248 500.00 € HT
	298 200.00 € TTC
RECETTES: API 10 % HT	24 850.00 €
DETR 10 % HT	24 850.00 €
DSIL 10 % HT	24 850.00 €
REGION 50%/ HT.....	124 250.00 €
Commune reste à charge	99 400.00 €

Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal.

14- DELIBERATION DEMANDE DE SUBVENTION PROJET BOULANGERIE :

- DELIBERATION N° 27/21 : Demande subvention DSIL

Notre ancienne boulangerie ayant fermée ses portes en 2020, il est nécessaire de créer une boulangerie qui représenterait le dernier commerce de bouche de notre Commune. Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, à l'unanimité :

- SOLLICITE auprès de l'Etat pour la création d'une boulangerie, une demande subvention au titre du DSIL 10 % du montant H.T. des travaux.

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES:	248 500.00 € HT
	298 200.00 € TTC
RECETTES: DSIL 10 % HT	24 850.00 €
API 10 % HT	24 850.00 €
DETR 10 % HT	24 850.00 €
REGION 50%/ HT.....	124 250.00 €
Commune reste à charge	99 400.00 €

Le montant non subventionné sera pris en charge par le budget communal.

15- QUESTIONS DIVERSES :

- Madame le Maire revoit avec les Conseillers le tableau de tenue de bureau des élections des 13 et 20 juin 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21h30.

Le Maire

Secrétaire de séance

Angélique DEWULF

Virginie POTYRALA

Les membres du conseil du 08 avril 2021

FERREIRA Jacqueline		BRIALI Céline	
DELIGNY Laurent		DUPUIS Laure	
GELLOT François		DEMELIN Nicolas	
GÉRARD Marie-Francis		LEGEAY Séverine	
PETIT Laurent		RASÉRO Philippe	
ROLLOT Sébastien		TOUPIN Sandra	
VALENTE PIRES Marie			